



## **Tourisme et communautés rurales : une relation délicate**

Bernard Scheou, Alain Girard

### **► To cite this version:**

Bernard Scheou, Alain Girard. Tourisme et communautés rurales : une relation délicate. Tourisme ET Communautés, Van Lang University, Nov 2011, Binh Thuan, Vietnam. pp.10-19. hal-03438108

**HAL Id: hal-03438108**

**<https://hal.science/hal-03438108>**

Submitted on 21 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Tourisme et communautés rurales : une relation délicate<sup>1</sup>.**

Bernard Schéou et Alain Girard

Maîtres de Conférences à l'Université de Perpignan

[bscheou@univ-perp.fr](mailto:bscheou@univ-perp.fr) / [girard@univ-perp.fr](mailto:girard@univ-perp.fr)

### **Résumé**

Depuis le milieu des années 90, à côté de l'écotourisme, le tourisme communautaire est à la mode et est, de ce fait, souvent présenté par les institutions internationales et nationales comme une solution évidente pour initier en zone rurale, un tourisme s'inscrivant dans le cadre d'un développement durable, ce dernier supposant en outre, la « participation » des communautés concernées. Pourtant dans la réalité, la mise en œuvre d'un tourisme communautaire présente de nombreuses difficultés dont certaines ne sont pas étrangères à une simplification abusive des deux principaux concepts en jeu : celui de communauté sur lequel il repose et celui de participation auquel il est systématiquement associé. Nous souhaitons les questionner tour à tour.

### **Mots clés**

Tourisme communautaire, communauté, participation

### **Introduction**

Si dans les années 60 et 70, les bailleurs de fonds et les agences internationales ont supporté la mise en place d'un tourisme classique, ce dernier a ensuite subi des critiques jusqu'au début des années 90, en particulier au sein des ONG et des agences de coopération européenne. Aujourd'hui, l'heure est au soutien des projets d'écotourisme et de tourisme communautaire qui de plus, semblent s'inscrire particulièrement bien dans la lutte contre la pauvreté, premier des Objectifs du Millénaire pour le Développement lesquels donnent « le la » de l'agenda mondial du développement. Pour Greg Richards et Derek Hall, cette redécouverte des populations locales touche également la recherche et se constate dans la littérature sur le tourisme communautaire qui est croissante : « *La communauté locale est notamment devenue pour beaucoup, le cadre approprié pour le développement du tourisme durable* » (Richards et Hall 2003 : 5 – traduit par nos soins). Ainsi, une majorité d'auteurs présente la participation communautaire comme la solution qui va résoudre la plupart des problèmes engendrés par le tourisme dans les pays en développement et notamment permettre d'éviter que les projets touristiques résultent d'accords entre investisseurs étrangers et élite nationale sans que les populations ne soient consultées ou ne participent à leur élaboration. Le tourisme est-il vraiment la solution à privilégier pour apporter le développement dans les zones reculées qui en avaient été préservées jusque là et où se concentre « la pauvreté »<sup>2</sup> ?

---

<sup>1</sup> Ce texte est en quelque sorte une courte synthèse de travaux antérieurs (Schéou 2008), (Girard et Schéou 2008) et (Girard et Schéou 2009). Rédigé par Bernard Schéou sur la base de travaux communs, il a été amélioré grâce à une relecture attentive d'Alain Girard.

<sup>2</sup> Sur une discussion du concept de pauvreté et de ses relations avec le tourisme, voir (Girard et Schéou 2010).

Ce qui caractérise le tourisme communautaire (community-based tourism en anglais) et lui donne son appellation, c'est l'implication des communautés d'accueil des touristes dans le développement de l'activité touristique et de sa gestion. Par exemple, pour le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), auteur d'un manuel d'écotourisme et de tourisme communautaire, ce concept implique « que la communauté possède le contrôle substantiel du projet touristique, que son implication est totale (du début à la fin du projet), que l'initiative prise permet le renforcement des capacités (développement des connaissances et compétences) et que l'essentiel des bénéfices engendrés par l'activité reste au sein de la communauté (contribution à l'amélioration de la qualité de vie des populations et partage équitable des bénéfices) » et vise à « contribuer à la conservation du milieu et à son amélioration » et à « préserver ainsi que revaloriser le patrimoine culturel des communautés d'accueil » (Viard 2009 : 25-26). Le Rapac promeut la méthodologie élaborée par l'organisation allemande Inwent (Internationale Weiterbildung und Entwicklung gGmbH)<sup>3</sup> pour encadrer le développement des initiatives de tourisme communautaire, laquelle est constituée de quatre phases (Viard 2009 : 57-58) :

- préparer le projet : réunir l'ensemble des membres de la communauté pour leur présenter l'idée de développer une activité communautaire ou collective dans le village ou la région, relever leur implication dans le secteur du tourisme, les alerter sur les impacts potentiels positifs comme négatifs du choix de développer une activité touristique ;
- si la communauté est réceptive, monter le projet : en mettant en place une structure communautaire qui sera en charge du développement du projet, en identifiant les leaders formels ou informels qui dirigeront et orienteront le groupe, en définissant les besoins et les appuis, les partenaires potentiels, la dimension touristique des lieux, la forme de tourisme appropriée, en menant une étude de marché et de la concurrence ;
- puis le mettre en œuvre concrètement notamment en construisant le contenu des séjours, en formant les membres de la communautés intéressés à participer au projet et en lançant une campagne de promotion;
- la dernière étape, c'est la commercialisation et l'accueil des premiers touristes.

Nous constatons que d'après ce schéma dans lequel tout semble facile, le projet suppose l'existence d'une communauté organisée mais aussi qu'il est déclenché par une intervention « développementaliste » de l'extérieur (Olivier de Sardan 1995). Et quand on se pose la question de savoir ce qui est du ressort de la communauté de ce qui ne l'est pas, cela exclut d'emblée « l'initiative du projet » de la liste des éléments

---

<sup>3</sup> Inwent est une entreprise allemande agissant au niveau mondial et qui déclare se consacrer au développement personnel, à la formation et au dialogue en proposant des programmes de Capacity-Building dans les domaines de la politique, de l'administration, de l'économie et de la société civile, notamment auteur d'un manuel d'écotourisme et de tourisme communautaire destiné « aux professionnels qui travaillent avec les communautés ou les organisations touristiques afin de planifier et de développer un tourisme communautaire comme outil permettant d'atteindre les objectifs de conservation et de développement communautaire » (Häusler and Stasdas 2003 : 2) et qui a inspiré celui du Rapac.

sous le contrôle de la communauté. De fait, il est rare<sup>4</sup> que le tourisme ne s'implante dans les régions rurales à l'initiative des communautés elles-mêmes, à moins qu'elles ne décident d'imiter un projet voisin. Cette interrogation sur l'initiative du projet montre combien la question de la participation des communautés est problématique et peut avant tout renvoyer à une forme de mobilisation des acteurs locaux de façon à ce qu'ils agissent d'eux-mêmes selon un schéma d'action type qui impliquera d'ailleurs toujours des sessions de « formation » à leur intention. Mais avant de traiter de la participation, nous souhaitons revenir sur le concept de communauté.

### **1. La communauté, une fiction nécessaire ?**

Comment définir une communauté ? Faut-il la délimiter géographiquement ou d'un point de vue social ou culturel ? Ou bien est-ce le sentiment d'appartenance de ses membres qui permet de définir une communauté ? A l'heure de la mondialisation et de l'individualisme triomphant, est-il encore possible de se sentir appartenir à une communauté ? D'ailleurs, lorsqu'on parle de communauté, ne fait-on pas inconsciemment référence à des minorités ethniques ou des peuples indigènes, c'est-à-dire à des groupes humains cantonnés dans la tradition qui seraient restés à l'écart de la modernité, seuls à pouvoir encore adopter un fonctionnement communautaire. Qui aurait l'idée de parler de communauté aujourd'hui pour désigner les habitants d'un village rural français ?

Ce renvoi inconscient de la communauté à un passé traditionnel n'est sans doute pas sans lien avec le mythe du bon sauvage, indemne des perversions de la civilisation moderne et les croyances qui en découlent selon lesquelles les cultures traditionnelles fonctionnent nécessairement de manière harmonieuse et selon une participation commune de leurs membres.

Cette vision idéalisée de la communauté au sein de laquelle les intérêts particuliers n'auraient guère de consistance derrière un intérêt général découlant naturellement d'une conscience collective unanimement partagée a été dénoncée dès les années 60 (Lowry 1963, Meister 1969) en particulier par le sociologue Albert Meister qui, à partir de l'exemple des sociétés africaines, a été amené à distinguer consensus traditionnel et consensus moderne<sup>5</sup>. Si le second se fonde sur l'égalité entre les individus, le premier se fonde sur un équilibre de forces sociales inégales maintenu par l'autorité.

Comme les projets de développement sont conçus sur la base de cette égalité qu'ils supposent, ils sont voués à des désillusions et des échecs. Mais le plus souvent, la confrontation avec les agents de développement qui tentent d'imposer un fonctionnement démocratique est inutile car en apparence, les règles démocratiques sont respectées afin de répondre à cette obligation extérieure. Dans la réalité, *« les décisions des conseils locaux de développement communautaire ou d'animation [sont] celles qui ont été prises par les organes traditionnels, et [que] souvent les assemblées*

---

<sup>4</sup> Sauf peut-être en Amérique Latine où il existe un véritable engouement pour le tourisme communautaire (Schéou 2010) et une volonté des communautés de définir elles-mêmes les principes du tourisme qu'elles entendent développer comme en témoigne la déclaration de San José sur le tourisme communautaire rural qui résulte d'une rencontre au Costa-Rica, le 28 octobre 2003, de représentants de peuples indigènes et de communautés rurales d'Amérique Latine.

<sup>5</sup> Même si à la différence de Meister on ne peut retenir une pertinence à cette distinction que comme idéal-type formel et non pas vraiment comme distinction historique.

*des coopératives ne respectent qu'en apparence les règles et formes du débat parlementaire entre des membres que tous savent inégaux » (Meister 1977 : 49).*

Dans une publication portant sur l'exemple de Madagascar, Chantal Blanc-Pamard et Emmanuel Fauroux confirment ce constat. D'après eux, les décisions importantes échappent au débat parce qu'elles ne sont pas prises pendant les assemblées villageoises mais dans la discrétion par les quelques personnes qui dirigent réellement le village. Lors des assemblées participatives marquées par l'absence des anciens et leur censure tacite, seules des décisions sans conséquences sont prises. Et si par malheur des décisions prises pendant une réunion participative ne correspondent pas à la volonté des anciens, elles ne seront jamais appliquées provoquant la surprise, l'incompréhension ou la colère des agents de développement. D'après les auteurs, la participation « *pêche sans doute encore par simplification abusive qui pousse à croire que les sociétés rurales du Tiers Monde savent naturellement fonctionner sur une base démocratique et participative, [ce qui] risque de conduire les projets et les opérations reposant sur l'approche participative à de nouveaux échecs, même s'ils se révèlent moins cinglants qu'autrefois* » (Blanc-Pamard et Fauroux 2004 :4-5).

Pour autant, malgré les travaux ayant démonté la fiction d'une communauté locale nécessairement harmonieuse et démocratique, nombre d'auteurs et d'acteurs de terrain continuent à succomber à l'illusion d'une communauté soudée et harmonieuse, soit refusant d'accepter la réalité des faits, soit considérant les cas flagrants de non-conformité à leur représentation comme des cas de déviances individuelles ou de dénaturation de la communauté. C'est ce qu'on retrouve chez beaucoup d'auteurs écrivant sur le tourisme, pour lesquels la communauté reste le plus souvent envisagée comme un ensemble relativement homogène, objet de peu de conflits internes (Richards et Hall 2003).

## **2. La participation : solution magique ou source de nouveaux problèmes ?**

C'est en réaction aux échecs répétés des projets de développement, échecs attribués au manque de participation des populations concernées que le concept de participation devient très vite la nouvelle religion des institutions de développement : il s'agit d'impliquer le malade dans la mise en œuvre du traitement curatif. La participation est dès lors considérée comme essentielle au succès des projets touristiques par une majorité de chercheurs (Beeton 2006; Johnston 2006; Lequin 2001), parée de toutes les qualités : elle encourage les bénéficiaires attendus à se prendre en main en mobilisant leurs propres ressources, définissant leurs besoins et décidant comment les satisfaire, leur permet d'apprendre la citoyenneté,....(Tosun 2000).

On peut évidemment difficilement être opposé à ces objectifs ou à l'exigence éthique comme politique de favoriser la participation, mais le problème est que le concept de participation est multiple et peut se traduire sous différentes formes. Albert Meister proposait déjà de distinguer cinq types de participation : deux seulement sont volontaires (la participation volontaire et la participation spontanée qui ne se différencient l'une de l'autre que du fait de la dimension organisée ou informelle du groupe participationniste), les autres s'imposent aux membres du groupe participationniste soit du fait de la tradition (la participation de fait dont le rôle est identitaire), soit du fait d'initiatives issues d'animateurs extérieurs (la participation

provoquée et la participation imposée « *qui s'efforcent toutes deux de susciter la participation dans des cadres et pour des activités au départ non définies par les participants eux-mêmes* ») (Meister 1969). On peut dire que le type de participation correspondant aux projets de développement touristique communautaire est celui de la participation provoquée (qui aura toujours pour difficulté d'éviter de glisser dans une forme de participation imposée).

Au sein de cette catégorie de la participation provoquée, il est possible de différencier plusieurs degrés de participation. Dans le cas du tourisme, InWent en propose cinq :

1. au premier niveau, le groupe participationniste bénéficie économiquement de l'activité touristique (emplois, approvisionnement alimentaire, artisanat...) sans pour autant participer aux décisions concernant le choix des activités touristiques proposées;
2. il y a participation, mais celle-ci se limite aux études préalables (collecte de données, étude de faisabilité);
3. la participation concerne la mise en œuvre et la gestion des activités touristiques;
4. la participation porte sur la conception et la gestion opérationnelle de l'ensemble du projet;
5. enfin au dernier niveau, ce sont les locaux qui disposent du pouvoir de décision (droit de veto).

Mais le plus souvent, les auteurs évoquent seulement deux niveaux de participation à propos du tourisme : le premier correspond à un intéressement aux bénéfices de l'activité touristique alors que le second va jusqu'à une participation au processus de décision.

La participation au processus de décision ne va pas de soi et les obstacles sont nombreux : manque d'assurance, de savoir-faire, malentendus sur les enjeux, relations de domination marquant l'organisation sociale, importance des normes de loyauté. Les auteurs s'accordent tous sur le fait que la participation tend à allonger les délais de décision, constitue un coût supplémentaire. De plus des conflits peuvent naître au sein du groupe social, tout projet extérieur étant un enjeu politique et économique susceptibles de provoquer jalousies, génération de hiérarchies artificielles, pressions externes, complexification du travail, etc... Les enquêtes d'Albert Meister confirment que les motivations des différents membres du groupe participationniste varient d'abord en fonction de leurs intérêts propres : ceux qui sont dans une position favorable n'ont pas intérêt au changement social contrairement aux autres et vont favoriser des changements uniquement techniques qui ne risquent pas de remettre en cause leur position hiérarchique. Il s'avère que les projets de développement amenés de l'extérieur ne remplissent pas toujours le rôle de transformation sociale voulu par ses initiateurs et jouent même le rôle inverse en devenant le moyen de renforcer la domination des notables. La probabilité de ce type de phénomène est certainement d'autant plus forte que les initiateurs du projet participationniste n'ont pas pris en compte les structures de pouvoir et les rapports sociaux dans leur espace social d'intervention ...

Face aux difficultés engendrées par la participation, il est des auteurs pour préconiser tout simplement de s'en passer. Pour Murray Simpson, le seul critère déterminant la

réussite du projet ou non est financier et la distribution de bénéfices à la communauté ne suppose en aucun cas qu'elle dispose de droits quelconques ou d'un contrôle sur le projet touristique. Alors qu'il est possible, en se passant de participation, d'éviter les innombrables difficultés qui découlent de l'implication des communautés dans les projets et qui menacent l'objectif financier lui-même, il serait déraisonnable de ne pas le faire (Simpson, 2008 :14). Pour Wen Jun Li, l'idéal de partage du pouvoir de décision est occidental et ne se rencontre que rarement dans les pays en développement. Pour lui, il est plus utile aux populations locales d'être employées dans un projet ou de s'impliquer dans des petites entreprises que d'être associées à la prise de décision (Li 2005).

Par ailleurs, comme il n'y a aucune raison a priori pour que les objectifs des agents de développement extérieurs soient identiques à ceux des membres de la communauté, des conflits peuvent opposer les animateurs extérieurs et la communauté ou certains de ses membres, lesquels peuvent provoquer des blocages ou générer des tentatives de manipulation de part et d'autre, masquées derrière un fonctionnement participatif.

L'illusion participative<sup>6</sup>, en laissant croire que la participation est une solution facile parce que la communauté constitue un tout harmonieux, accentue les risques de malentendus et d'incompréhension entre les porteurs extérieurs du projet et des membres de la communauté. Le malentendu le plus fréquent, c'est que les animateurs extérieurs vont conclure des blocages et de l'absence de mise en œuvre d'une décision pourtant prise à une très large majorité lors de l'assemblée participative que leurs interlocuteurs ne sont pas dignes de confiance ou qu'ils sont inefficaces (Blanc-Pamard et Fauroux 2004).

Les échecs qui en découlent, conduisent à interroger les enjeux de la négociation des cadres de l'action de développement et à constater deux manières d'envisager la participation : soit comme un moyen d'atteindre un objectif déterminé préalablement au processus de participation, soit comme une fin en soi, aucun objectif substantiel ne précédant le processus. Ainsi dans le cas de la participation que l'on pourrait qualifier de « manipulatrice », la fin assignée au processus se trouve hors de celui-ci et échappe à la discussion. De plus, le fait de poser l'objectif à l'extérieur du processus participatif bloque par avance toute négociation du cadre d'action qui est soustrait au débat. Dans l'autre cas, la participation devient alors une finalité et contient en elle sa propre justification, ce qui ne l'empêche pas de buter sur la complexité des acteurs qui ne constituent jamais un tout harmonieux mais forment inévitablement une pluralité conflictuelle...

Mettre au jour l'illusion participative ne doit pas amener à rejeter les expérimentations de tourisme communautaire mais peut au contraire aider à éviter le « désenchantement participatif » (Girard et Schéou 2009) et à permettre aux agents de développement de mieux se préparer aux inévitables difficultés auxquelles s'attendre en considérant le partenaire comme un collectif pluriel dont il s'agit de saisir la complexité sociale, en

---

<sup>6</sup> Rappelons que par « illusion participative », « nous nous référons 1) à la croyance selon laquelle l'offre de participation à un projet de développement faite à une population conduit celle-ci à se saisir de la participation en tant que communauté démocratique 2) au fait que ceci permet alors le succès du projet de développement ; 3) à la cécité que cette croyance contribue à entretenir à propos de la soustraction de la définition du cadre de l'action à l'offre de participation » (Girard et Schéou 2009).

refusant d'instrumentaliser la participation pour atteindre ses fins quelle qu'en soient les justifications, en envisageant la participation comme un mouvement de liberté intérieure (Rahnema 1992), comme un moyen pour tous les participants de se saisir de leur destin, finalement en inscrivant pleinement la participation dans l'éthique.

## Références :

- Beeton, S. (2006). *Community Development through Tourism*. Victoria, Landlinks Press.
- Blanc-Pamard, C. et E. Fauroux (2004). "L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches." *Autrepart* (31): 3-19.
- Girard, A. et B. Schéou (2008). *Tourisme et pauvreté : du tourisme comme instrument de réduction de la pauvreté au tourisme comme sortie du réductionnisme utilitariste ?* Le tourisme durable et la lutte contre la pauvreté. P.-M. Decoudras, M. L. Gall, J.-Y. Puyo, T. N. D. Thai and X. L. V. Sang. Ho Chi Minh Ville, Agence Universitaire de la Francophonie - Université Van Lang: 85-103.
- Girard, A. et B. Schéou (2009). *Le tourisme solidaire communautaire à l'épreuve des illusions culturaliste et participative, l'exemple d'une expérience au Bénin*, Colloque "Tourisme et objectifs du millénaire pour le développement" Sousse, Tunisie.
- Girard, A. and B. Schéou (2010). *Quelle pauvreté réduire ? Le problème de la réduction utilitariste de la richesse*. Tourisme et pauvreté. O. Dehoorne. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Häusler, N. and W. Stasdas (2003). *Training Manual for Community-based Tourism*. Zschortau, InWent.
- Johnston, A. M. (2006). *Is the Sacred for Sale ? Tourism and Indigenous Peoples*. Londres, Earthscan.
- Lequin, M. (2001). *Ecotourisme et gouvernance participative*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Li, W. (2005). "Community Decision-making, Participation in Development." *Annals of Tourism Research* 33(1): 132-143.
- Lowry, R. (1963). "The Myth and Reality of Grass-roots Democracy." *International Review of Community Development*(11): 3-15.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). *Anthropologie et Développement : Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris, Karthala.
- Meister, A. (1969). *Participation animation et développement à partir d'une étude rurale en Argentine*. Paris, Anthropos.
- Meister, A. (1977). *La participation pour le développement*. Paris, Economie et humanisme.
- Rahnema, M. (1992). Participation. *The Development Dictionary: A Guide to Knowledge as Power*. W. Sachs. Londres, Zed Books: 116-131.
- Richards, G. and D. Hall (2003). *The community: a sustainable concept in tourism development*. Tourism and sustainable community development. D. Hall and G. Richards. Londres, Routledge: 1-14.
- Schéou, B. (2008). *La problématique de l'interculturalité dans la construction d'une offre de tourisme équitable : plaidoyer pour une voie métisse*. Second Rendez-Vous Champlain, juin 2008, Québec.
- Simpson, M. C. (2008). "Community Benefit Tourism Initiatives - A conceptual oxymoron?" *Tourism Management* 29(1): 1-18.
- Tosun, C. (2000). "Limits to community participation in the tourism development process in developing countries." *Tourism Management* 21: 613-633.
- Viard, E. (2009). *Ecotourisme et tourisme communautaire pour les aires protégées d'Afrique Centrale*, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale.